



Engagements Réciproques

Notre proposition financière intègre pour la L.D.E. 94 :

- ↗ La collecte et l'encaissement des paiements.
- ↗ La gestion du personnel.
- ↗ La rémunération identique pour tous les enseignants.
- ↗ L'assurance responsabilité civile accidents pour chaque enfant et intervenant.
- ↗ Des tarifs fixes à l'année pour les familles.
- ↗ Une dépense lisible à l'année pour la Ville.

Les engagements de la Ville :

- ↗ La définition des tarifs aux familles.
- ↗ La fixation du niveau de rémunération des intervenants.
- ↗ La mise à disposition des locaux



Qui sommes-nous ?

Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement, la **ligue de l'enseignement du Val-de-Marne** est la principale fédération d'associations, connue et reconnue du Département, intervenant dans le champ de l'éducation populaire.

Notre principe éducatif est de former des citoyens libres et indépendants capables de réussir leur future vie professionnelle et privée. En qualité de mouvement complémentaire de l'école, la L.D.E. 94 articule son action éducative dans le cadre du projet académique de l'Education Nationale.

Par ailleurs, la **LDE 94, partenaire au service des collectivités**, ne s'inscrit pas dans le secteur marchand mais exerce sa mission d'éducation populaire dans le champ de l'économie sociale et solidaire.



Sur la base de ses valeurs fondatrices notamment, la laïcité, la L.D.E. 94 souhaite mettre ses compétences et son savoir-faire au service des collectivités et contribuer à la réussite scolaire des enfants.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS , VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES PRÉCISIONS OU OBTENIR UNE SIMULATION, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER :

Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne
Espace Condorcet / 88, Rue Marcel Bourdarias / CS70013
94146 ALFORTVILLE CEDEX

Tél. : 01 43 53 80 22 / 01 43 53 80 31

Courriel : sg@ligue94.com / vcarel@ligue94.com

UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE
Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE (L.D.E 94)

PROPOSITION DE GESTION DES ÉTUDES SURVEILLÉES



UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne

Siège social : Espace Condorcet – 88, Rue Marcel Bourdarias – CS70013 – 94146 ALFORTVILLE CEDEX

Tél. : 01 43 53 80 22 - 01 43 53 80 31 / **Télécopie** : 01 43 53 80 07

Courriel : vguillemin@ligue94.com - vcarel@ligue94.com / **Internet** : www.ligue94.com

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901



Les Etudes Surveillées...

Sont un service extrascolaire proposé par la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne à l'issue de la journée d'école.

L'objectif premier des Etudes Surveillées est la réalisation des devoirs par les élèves. Les intervenants (*enseignants de l'Elémentaire ou Maternelle en activité ou retraité, étudiant ou autres personnes titulaires au minimum d'une Licence ou d'un diplôme équivalent au BAC+3*) seront chargés d'aider les élèves à acquérir l'aisance nécessaire à la réalisation des devoirs en autonomie.

Dans cette optique, les groupes seront constitués de manière hétérogène et comporteront des élèves du CP jusqu'au CM2, ces derniers travaillant plus facilement seuls. Les intervenants auront **un regard bienveillant** sur les élèves afin de les rendre attentifs à des erreurs éventuelles tout en les incitant à la réflexion. Ils ne seront en aucun cas chargés de la correction.



Le Principe :

Dans le cadre de la mise en place des Etudes Surveillées, la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne (L.D.E. 94) s'assurera de l'encadrement des études. Les enseignants des écoles concernées qui en feront la demande seront prioritaires pour les assurer.

- **La L.D.E. 94 se chargera de la gestion administrative et pédagogique du personnel** affecté à la mise en œuvre de études.
- Le dispositif assurera une sécurité pour les salariés : les déclarations sociales, patronales et fiscales seront conformes à la réglementation en vigueur.
- **Les enseignants seront salariés** par la L.D.E. 94 , avec une rémunération lissée sur 10 mois.
- **La L.D.E. 94 se chargera, également, de l'encaissement de la participation des familles.**
- **La Ville versera une contribution financière** à la L.D.E. 94 correspondant au différentiel.



Dispositions :

La Ville fixera le cadre pédagogique et de fonctionnement, les taux de rémunération, le montant des participations financières des familles, les seuils d'effectifs enfants dans chaque étude.

Une répartition des compétences de chacun sera formalisée dans une Convention signée par les deux parties.

La Ville informera chaque année la L.D.E. 94 de l'évolution de la grille tarifaire.

La L.D.E. 94 s'engage à percevoir le règlement des familles fréquentant les Etudes Surveillées au tarif appliqué par la Ville et à rendre compte chaque trimestre d'un état financier et chaque mois d'un état de fréquentation et d'encadrement.



Organisation :

Locaux :

La Ville mettra à disposition de la L.D.E. 94 les locaux scolaires nécessaires à l'accueil des enfants (*une Convention de mise à disposition des locaux sera établie entre la L.D.E. 94 et la Ville*).

Horaires :

Les Etudes Surveillées seront encadrées dans les Ecoles Elémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans le cadre horaire fixé par la Ville.

Taux encadrant :

Le nombre d'enfants par étude sera fixé à un seuil plancher de 15 élèves par étude et un seuil plafond à 25 élèves par étude.

Coordination :

Un référent, en principe le Directeur d'Ecole, sera nommé sur chaque site, **chargé du bon fonctionnement de l'activité**, de l'inscription des enfants, de la transmission des états de présences des enfants et des enseignants (*relevé mensuel du nombre de séances effectuées par chaque enseignant - documents fournis par la L.D.E. 94*), ainsi que de la collecte de la participation des familles. **Une indemnité forfaitaire mensuelle sera versée chaque mois au référent en échange de ces prestations.**

Sur le plan règlementaire :

Pour toutes les Etudes Surveillées mises en place à destination des enfants, la L.D.E. 94 s'engagera à agir en conformité avec les réglementations et garanties techniques et de sécurité applicables en raison des risques liés à la nature de l'activité.

Durant la période de fonctionnement, les enfants seront placés sous la responsabilité de la L.D.E. 94.

Sur le plan pédagogique :

Les études surveillées mises en place, quelles que soient la tranche d'âge et la période d'activité, seront menées en tenant compte des objectifs définis dans le projet éducatif de la ville et en lien direct avec les demandes des enseignants.

L'intervention des enseignants de l'école ou d'intervenants qualifiés (*étudiants, retraités ...*) dans les études **garantit aux familles un service de qualité**. Elle permet d'articuler facilement le dispositif aux temps scolaires. L'enfant reste dans un contexte studieux induit par les repères de l'école.

